

HISTOIRE DE LA FEDERATION INTERUNIVERSITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE (FIED)

Expliquer l'origine de la création de la Fédération interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED)¹ impose d'abord de se poser la question du fonctionnement des centres de télé-enseignement universitaire français et de la nécessité pour eux de se regrouper en association. Un premier point explique pourquoi la FIED a vu le jour et comment s'est formé le réseau. Un autre exposera ses particularités de fonctionnement. Comme réponse française à la création de l'association européenne de l'enseignement à distance (EADTU), la FIED s'est d'abord impliquée dans de nombreux projets communs européens, avant de prendre la direction de l'institution européenne pendant une période de quatre années. La partie suivante donne un aperçu des relations avec cette institution². La 3^{ème} partie, avant la conclusion, s'attachera quant à elle, à examiner l'insertion de la FIED dans le système universitaire français.

LA FIED SE CONSTRUIT PAR LE REGROUPEMENT DES CENTRES DE TELE-ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE FRANÇAIS³

La direction ministérielle chargée des universités (DESUP 13), responsable des centres de télé-enseignement avait organisé, dès 1963, à la demande des directeurs de centres de télé-enseignement, des rencontres communes des 21 universités ayant accepté de jouer la carte de l'EAD⁴. Dans ces réunions, il s'agissait de confronter et de partager les pratiques des centres ayant pour vocation d'organiser localement et de diffuser, pour des étudiants salariés et éloignés de l'université, des cours correspondant à des formations universitaires à distance. Il s'agissait de remédier à la distance qui sépare souvent, pour les étudiants salariés, l'université d'inscription, du lieu de travail qui leur permet de tirer les moyens de leur existence, et d'accompagner les multiples efforts qu'exige le travail solitaire. Il s'agissait de faire prendre conscience à tous que l'enseignement à distance, loin d'être un enseignement de seconde chance, réclame des étudiants un énorme investissement, dans un grand isolement et que les universités, en tant que service public, devaient les accompagner et faciliter leur travail.

Début 1987, l'association européenne des universités à distance va modifier le panorama français. Cette association s'adressait aux pays européens, à travers leur université à distance, et, à ses débuts, affichait vouloir répondre aux besoins de formation d'un public diversifié tout en accroissant le rayonnement scientifique et culturel européen. Or la France, affectée de petites structures d'enseignement par correspondance implantées dans les universités, faisait vraiment figure d'exception par rapport à ses voisins européens, dotés d'une université à distance⁵. Après l'insistance de la FernUniversität allemande⁶ auprès de quelques directeurs

¹ Les explications de tous les sigles se trouvent en fin d'article.

² Les actions de la FIED permettront de donner un éclairage sur quelques unes d'entre elles.

³ Cette partie s'appuie sur les conclusions de diverses enquêtes faites dans le cadre de la FIED qui, à travers elles, souhaitait comprendre le fonctionnement de l'EAD dans les universités françaises, partenaires de la fédération. Il s'agissait alors de bien comprendre la structuration des services de ses adhérents et de trouver des pistes de travail commun.

⁴ Cf colloque de 1982 présidé conjointement par le Président de la Conférence des Présidents d'Université et la Directrice des Enseignements Supérieurs.

⁵ Comme l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie.

de centres, ceux-ci se rapprochèrent de la DESUP 13, afin de la sensibiliser aux possibilités nouvelles qu'offrait cette création.

Plusieurs réunions de travail sur ce sujet furent organisées par le ministère, avec les directeurs des structures et les présidents des universités concernées. Aucun de ces derniers ne souhaitait voir disparaître le service dans lequel certains établissements avaient injecté des moyens plus ou moins conséquents, tant financiers qu'humains. Ils tenaient à faire entendre leurs voix, défendre les spécificités de leurs universités, rendre plus visible l'enseignement à distance qu'abritait leur établissement depuis près de vingt-cinq ans, le valoriser et le faire entrer dans une phase de maturité. Aussi, en juin 1987, le ministère proposa aux présidents des universités françaises intéressées de rassembler les structures universitaires éparses de l'enseignement à distance, au sein d'une Fédération qui serait la réponse française à la création de l'EADTU.

Par cette volonté, le ministère mettait un terme à la possibilité d'une création d'une université à distance française mais, en revanche, ajoutait une dimension internationale, à une ambition nationale, ciblée antérieurement dans toutes les réunions organisées depuis 1963, visant la définition d'une carte universitaire, l'accroissement des formations à distance, ainsi que l'introduction de nouveaux supports d'enseignements, destinés plus spécialement aux étudiants salariés et empêchés relevant des centres EAD, sans toutefois y apporter des directives particulières, ni un apport financier nouveau.

Quelques généralités sur les centres d'enseignement à distance

Les centres d'enseignement à distance s'inscrivaient dans la continuité de la chaîne locale éducative Radio-Sorbonne qui avait diffusé, depuis février 1948, les cours de la Sorbonne à Paris. Les centres furent créés à partir de 1963, à l'initiative du ministère qui avait proposé aux 72 universités existantes sur le territoire, de mettre en place un service dédié à l'enseignement à distance. Un tiers des universités avaient répondu à cette proposition, elles furent les pionnières de la FIED.

Un enseignement universitaire radiodiffusé en propédeutique fut créé dans cinq facultés des lettres (*Paris, Bordeaux, Lille, Nancy, Strasbourg*) : il a rendu de grands services aux étudiants français résidant à l'étranger lorsqu'ils parvenaient à capter les émissions pour se préparer aux épreuves des examens de fin d'année. D'autres créations se poursuivront par la suite à *Grenoble*, à *Montpellier*, complétées à *Paris* par un enseignement télévisé en droit⁷. Après ces premières étapes où la France faisait figure de pionnier en Europe occidentale, l'enseignement universitaire à distance progressa à la lumière de l'expérience acquise. Quelques années plus tard, la DESUP 13 ayant cédé la place à la DESUP 11, annonçait financer en 1988, la préparation sur le plan national de 70 DEUG, 51 licences et 6 maîtrises pour un coût de 26 millions de francs (y compris le coût des 600 heures d'émissions de radio)⁸.

⁶ Selon la première présidente de la FIED et suite à ses déclarations publiées dans le *Magazine des NTI* du 15 juin 1994, la FernUniversität avait insisté auprès d'elle et les arguments avancés ont permis à un groupe de directeurs de convaincre le ministère d'accompagner ce projet.

⁷ Universités pionnières : Aix-Marseille 1, Besançon, Bordeaux III, Dijon, Caen, Clermont II, Grenoble II, Lille III, Montpellier III, Nancy II, Paris 1, Paris III, Paris VI, Paris X, Reims, Rouen, Strasbourg II, Toulouse 2.

⁸ Les cours à la radio furent abandonnés en 1990. Les relations avec Radio-France étaient régies par des conventions ministérielles. Depuis 1971, les stations à vocation régionale comptaient 30 centres de production et d'exploitation et les programmes régionaux constituaient des « décrochages », sortes de suppléments aux programmes nationaux, les émissions universitaires entraient dans ce cadre. En 1974, le démantèlement de l'ORTF, s'il a maintenu le monopole et les obligations du service public, a mis fin à l'Office et instaura 7 unités indépendantes, sans instance de coordination, ce qui fut source de difficultés pour la diffusion des émissions universitaires. Après une évaluation à laquelle participèrent tous les opérateurs universitaires, le ministère de l'Enseignement Supérieur, qui contribuait pour plus de 4 millions de francs à l'équipement et au fonctionnement de l'ensemble des radios, se déclara insatisfait de la situation. Tant les centres que le ministère, déploraient

Ces centres introduisirent progressivement des cours écrits. A l'origine, complémentaires des cours radio, ces cours écrits devinrent, au fil du temps et des années, le support principal des enseignements, jusqu'à ce que la technologie apporte de nouveaux dispositifs pédagogiques, plus performants, mieux adaptés aux différents enseignements, (audio, vidéo, TV⁹, Internet, plate-forme...).

Fonctionnement d'un service d'enseignement à distance

Créé généralement sous la forme d'un service commun d'une université, le télé-enseignement relevait du ressort exclusif de cette université. Il s'inscrivait néanmoins dans le cadre d'une politique publique de l'EAD. La stratégie de fonctionnement pouvait de ce fait être compliquée à établir entre les nombreux acteurs aux intérêts divers.

Chaque centre avait un fonctionnement différent des autres, variable en fonction de l'existence ou non de postes fléchés, de la prise en charge totale ou non de la scolarité (administrative et pédagogique), de l'intégration ou non du secrétariat dans les UFR, de la prise en charge ou non des heures d'enseignement, des financements, de la rémunération des enseignements, des enseignements ou même des examens, spécifiques ou non. On notera en revanche que généralement, le secrétariat pédagogique des étudiants à distance étant partout considéré comme spécifique, il était intégralement confié aux CTEU. On notera également que les solutions adoptées pour les CTEU l'ont toutes été, en leur temps, avec l'accord des UFR et de l'université dans son ensemble.

Sur le plan financier, les CTEU dépendaient initialement de la subvention ministérielle « fléchée » qui leur était allouée et parfois des moyens supplémentaires que l'université leur affectait.

Par la suite, lorsque les crédits furent attribués globalement à l'université, certains directeurs de centres ont été amenés à négocier avec leur université l'attribution de ces crédits et par conséquent, ils dépendaient davantage de la politique de l'établissement de rattachement, des services de l'université qui pouvaient ne pas voir en eux une priorité et, enfin, du bon vouloir des enseignants. Ce constat faisait que certains centres pouvaient conjuguer précarité et/ou dépendance et offrir, au sein de la Fédération, une grande disparité de fonctionnement.

De nos jours, la subvention ministérielle a disparu : les centres dépendent plus encore de la politique de leur université de rattachement, de leur volonté de développer la formation à distance, des crédits que celle-ci accepte de lui allouer, des postes créés fléchés qui, parfois intégrés dans les UFR ont pu disparaître de l'EAD, mais toujours, le bon vouloir des enseignants reste déterminant. Connaissant ces différents obstacles, les centres s'inscrivent toutefois dans la perspective d'un service public, d'intérêt général.

La direction du service

Le directeur est nommé par le président de l'université. Dans tous les cas, il fait partie du personnel enseignant, bien souvent il s'agit d'un professeur ou d'un maître de conférences nommé pour 3, 4 ou 5 ans renouvelables ou pas. Il conserve tout ou partie de son service

l'accroissement des retards, les oublis de diffusion, la mauvaise qualité des studios d'enregistrement de Radio-France. On percevait, à travers ces problèmes techniques, que les CTEU en exigeant chaque semaine des programmations de diffusion « dérangent » les habitudes de Radio-France, La conséquence logique pour réparer ces anomalies était que les CTEU devaient doubler les émissions non diffusées par des cassettes (qui apportaient une certaine souplesse d'utilisation) et prendre en charge les coûts de la non diffusion. Quant au ministère, il estimait que les prix réclamés par Radio-France correspondaient à ceux prévus pour un service qui marche : il considérait, à juste titre, qu'il y avait là un préjudice pour les centres et pour lui, d'autant que les horaires de diffusion ne convenaient pas aux étudiants. L'enquête lancée auprès des centres pour s'assurer de l'intérêt ou non de renouveler le contrat annuel de 1989 - qui ne correspondait d'ailleurs pas à une année universitaire, mais à une année civile - conclut que les émissions de radio furent d'abord considérées comme des vitrines de ce qui se passait dans les universités, avant d'être purement et simplement supprimées en 1990, remplacées par des cassettes ou des vidéocassettes.

⁹ La plupart des émissions télévisées sont archivées au CERIMES <http://www.cerimes.education.fr/>.

d'enseignement dans l'université. Pour une grande majorité d'entre eux, cette fonction de direction est reconnue dans l'établissement soit par une décharge, soit par une prime.

Compte tenu de l'autonomie de chaque université, le dispositif peut apparaître cependant contraint par les maquettes, les programmes, l'ingénierie, le tutorat, la plateforme technique, les temporalités et le rythme de travail. Toutefois une règle générale était et est toujours de rigueur aujourd'hui, qu'il n'y ait aucune différence à la sortie entre les diplômes obtenus par les étudiants sur site et ceux à distance, les enseignants et les examens étant, pour tous, ceux de l'université. **C'est là une des spécificités de l'enseignement à distance français** par rapport à une Université ouverte à la mode anglaise par exemple, qui est par nature extérieure aux universités traditionnelles.

Les prises de décision d'ouvertures de formations

Chaque centre d'enseignement à distance établissait annuellement, à destination du ministère, un « compte d'emploi » de ses crédits, dans lequel il justifiait l'utilisation des heures de cours complémentaires, les crédits de fonctionnement tous confondus, assorti du rapport d'activité. Un autre dossier lui était associé, il définissait, pour l'année suivante, les besoins nouveaux exclusivement de formation initiale. Bien souvent le ministère reconduisait, d'une année sur l'autre, les moyens financiers, mais il arrivait aussi qu'un dossier de création, particulièrement intéressant à ses yeux, justifiait un complément d'heures de cours. Cette éventualité était toutefois limitée par l'enveloppe ministérielle, ce qui faisait que ce qu'elle donnait à une université était forcément repris à une autre.

Encore de nos jours, la prise d'une décision d'ouverture d'une formation est toujours du ressort du responsable du service qui semble ainsi bénéficier d'une réelle autonomie ; Il doit toutefois équilibrer son budget et prouver l'intérêt de la création de la formation devant le Conseil d'Administration de l'Université. Parfois, cette activité se fait en lien avec les UFR et avec l'accord du CEVU. Les décisions qui passent par les CA des universités concernent bien souvent les questions liées aux cursus et aux budgets : tarifs des inscriptions, rémunérations des enseignants. Le projet de service, incluant les nouvelles formations, ainsi que le rapport d'activité sont présentés désormais annuellement et exclusivement en CA.

Les enquêtes des centres de télé-enseignement

Lors de la dernière enquête FIED où près de 70% des adhérents avaient répondu, 80 % d'entre eux déclaraient mener des enquêtes dans le but de mieux connaître leur public. Avant l'année 2000, les questions les plus fréquentes étaient, on le comprend aisément, celles de l'équipement informatique des étudiants. Depuis que l'équipement des étudiants s'est généralisé, cette question n'est plus d'actualité, elle laisse la place à d'autres sujets en lien direct avec la pédagogie. Aussi la plupart des enquêtes menées mesurent l'efficacité pédagogique, l'accompagnement des étudiants et la qualité des parcours de formations. Derrière ces questions se trouve le souci des enseignants, de mieux intégrer dans leur service des pratiques pédagogiques différentes, adaptées à l'enseignement proposé.

Les personnels enseignants

Les 21 centres pionniers de la FIED ont bénéficié de la part du ministère de quelques postes fléchés pour développer cette forme d'enseignement. Mais il n'a jamais été possible d'en recenser le nombre exact. En revanche, on sait qu'entre 1970 et 1980, les universités participant à l'opération de formation des PEGC (cf. plus loin) ont bénéficié à cette occasion de 92 postes fléchés. Au fur et à mesure des années, les centres ont généralement conservé ces postes ou ont reçu de leur université l'équivalent en heures d'enseignement EAD. Il est arrivé également que lorsque les directeurs de l'enseignement à distance changent, ces postes disparaissent du service, absorbés alors dans la masse de l'université.

Les enseignants sont majoritairement titulaires de différents corps de l'enseignement supérieur et ce contrairement aux craintes exprimées par les contempteurs de l'enseignement à distance. Ce que confirment les enquêtes menées, le personnel enseignant est, plus encore qu'en présentiel, un personnel de l'enseignement supérieur, généralement titulaire, (92 % contre 60 % en présentiel).

Les personnels techniques et administratifs (IATOS)¹⁰

Dans ce domaine, le ministère avait accordé également quelques postes, de l'ordre d'une centaine, sur toute la France¹¹. L'enquête FIED 2004 chiffrait les moyens globaux (ministère et université) à 216 personnes travaillant dans les différentes entités, ce qui représentait un taux d'encadrement très faible de un IATOS pour cent étudiants, inférieur de quatre fois au présentiel. Si dans les années 1980, on relevait dans ces personnels une grande majorité de catégorie C, il semble à présent que les centres se dotent de personnels mieux formés, notamment en ingénierie pédagogique, capables de mener à bien un montage multimédia des enseignements et de développer des applications informatiques. Certains services EAD se transforment même, au sein de leur université, en lieu de réflexion et de conseils sur les meilleurs outils à utiliser pour un type d'enseignement donné et ces personnels participent activement à la création de « produits pédagogiques ».

Les données financières

Les budgets se révèlent très hétérogènes selon les établissements¹². Composés à l'origine de la dotation ministérielle (dont le montant était jalousement caché aux centres des autres universités), ils accueillaient aussi les droits spécifiques acquittés par les étudiants et parfois la dotation de fonctionnement de l'université-mère.

De nos jours, la dotation ministérielle n'existe plus, le budget est constitué de la dotation que peut allouer l'université, augmentée des droits d'inscription des étudiants qui relèvent souvent d'une formation initiale. Ces droits, bien que modérés, constituent une partie importante des budgets. Les liens sont très ténus entre le prix de revient d'une formation et le montant des inscriptions dont les coûts sont plutôt faibles, puisque les coûts cachés (entretien, éclairage et entretien des locaux, postes créés, etc.) ne sont pas intégrés. Ces budgets correspondent néanmoins à ceux d'un service public d'enseignement supérieur qui demande une faible participation à ses usagers.

La rémunération des enseignants

Les enseignants sont généralement liés au centre par l'existence d'un contrat pour la rémunération de la production de cours. Le nombre d'heures de service est assez souvent calqué sur celui du présentiel. Dans le cas d'un cours écrit, le nombre de pages qu'il leur est demandé de fournir n'était pas un critère, il est plutôt lié au volume horaire en présentiel. La règle générale est de donner à un étudiant éloigné, les mêmes chances qu'à un étudiant en présentiel. Parfois sont pris en compte le nombre d'étudiants, pour assurer l'encadrement du tutorat, les supports utilisés, la multiplicité de ceux-ci et, la complexité de la discipline, traduite en EAD.

Rappelons que la reconnaissance de l'enseignement assuré en dehors de la présence des étudiants n'était auparavant qu'une tolérance, sans base légale bien établie. Le décret du 23

¹⁰ Ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé. Depuis septembre 2010, l'apparition d'un nouvel acronyme officiel transforme les IATOS en BIATSS (bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé).

¹¹ En 1990, l'enquête interne FIED annonçait 114 ATOS et 92 enseignants, pour un nombre d'heures équivalent TD de 79.600 heures (soit l'équivalent de 415 postes d'enseignants).

¹² Quelques exemples issus de l'enquête FIED de 2005 : 172.000 à Aix-en-Provence, 670.000 à Nanterre, 97.000 à Strasbourg, 300.000 à Reims, 543.000 à Dijon...

avril 2009 donne un caractère officiel à la rémunération de l'enseignement à distance. Un arrêté¹³ approuve le référentiel national d'équivalences horaires. Il intègre l'innovation pédagogique et l'enseignement à distance dans les activités d'enseignement pour des modules de formation ouverte à distance ou sous une autre forme non présentielle. Un référentiel permettant de calculer les temps de service se construit peu à peu dans les universités. Etant donné la complexité de cette mesure, un mode d'emploi s'élabore dans les établissements, mode d'emploi, en cours d'analyse par le groupe de travail de la FIED qui a rassemblé les différentes pratiques, afin de les analyser plus finement, et d'en tirer des conclusions profitables à tous : occasion d'organiser une journée thématique sur ce sujet.

La rémunération de la correction des copies

Dans ce domaine, on relève là encore une grande diversité de situations. Parfois les copies ou les devoirs sont rémunérés selon les instructions de l'arrêté du 17 janvier 1973, parfois ils sont inclus dans un forfait, avec la fourniture du cours et l'estimation du nombre d'étudiants. Lorsque les copies sont payées, elles correspondent généralement à une heure équivalent TD (ETD) pour, selon la nature de la copie, 6, 8 ou 10 copies, et parfois à l'équivalent de 7€ la copie.

La rémunération des stages de regroupement

Des regroupements physiques sur place existent plus ou moins dans les différents centres. Ils sont rémunérés à l'heure effective car dans ce cas, on se fonde sur les heures en présence des étudiants, augmentées d'un pourcentage tenant compte de la préparation.

Plate-forme et site web

Tous les centres disposent d'une plate-forme d'EAD et d'un site web. Les CTEU ont d'ailleurs été des pionniers dans l'utilisation de ces ressources. On remarque toutefois une grande variété dans les plates-formes utilisées.

Premier travail en réseau des CTEU : le plan de formation des PEGC

La direction des enseignements supérieurs, dirigée alors par Danièle Blondel, s'est tournée vers quelques CTEU¹⁴, membres de la FIED, lorsque fut lancé un appel d'offre pour la mise en place d'un programme de formation continue des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC). Lancé en 1985-1986 à l'initiative du Ministre de l'Education d'alors, Monsieur Jean-Pierre Chevènement, son but était au départ d'amener près de 7.000 PEGC en exercice, au niveau du DEUG en commençant, à titre de test, par un certain nombre de matières (*français, histoire, mathématiques*) puis d'autres disciplines (*géographie, physique, chimie*), tout en favorisant le développement des centres existants vers de nouvelles formations. Il s'agissait d'une formation de longue durée, comprenant la validation des acquis professionnels, complétée par un enseignement à distance, découpé en unités de valeur capitalisables et des stages de regroupements périodiques décentralisés. Une commission pédagogique était prévue. Composée d'universitaires et des autres formateurs, de représentants des enseignants de collège, des MAFPEN et des membres des corps d'inspection, elle se réunissait fréquemment, afin de mesurer régionalement l'impact de la formation et d'assurer une coordination au niveau national.

L'action fut poursuivie plusieurs années (et même jusqu'au-delà du DEUG : quelques MAFPEN voulurent bien prendre alors le relais, jusqu'à la licence et même au delà : CAPES interne, Agrégation) pour ceux des PEGC qui avaient réussi à reprendre avec succès des

¹³ Arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires, établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs. Il a été complété le 21 avril 2010 par un mode d'emploi.

¹⁴ 7 centres concernés pour la formation en histoire, 2 pour la géographie, 8 pour les lettres modernes et 9 pour les Sciences des structures et de la matière.

études universitaires longtemps interrompues - ou même jamais commencées. Elle fut accompagnée d'une expérience de remise à niveau, avec un tutorat délocalisé à grande échelle, relevant de la formation continue des enseignants du second degré, en partenariat avec les MAFPEN (*Mission Académique à la Formation des Personnels de l'Éducation Nationale*).

Malheureusement il ne fut pas possible d'associer cette opération à un suivi de cohortes confié à un Observatoire du Suivi, de l'Insertion Professionnelle et de l'Évaluation. Cependant les chiffres transmis par les centres d'enseignement à distance annonçaient un pourcentage de réussite de l'ordre de 68 %. Ainsi plus de la moitié de l'effectif initial du plan était parvenu à l'obtention du DEUG et le résultat avait été amélioré par la qualité du tutorat qui avait permis la réduction des abandons. Le succès de cette opération revient en premier lieu à la volonté et à la ténacité démontrées par les PEGC ; il tient aussi à son caractère décentralisé (par grandes régions, plus vastes que les académies). Cette échelle de travail a permis une gestion « humaine » des problèmes rencontrés, en particulier concernant la motivation des enseignants et des tuteurs. Il revient aussi à un investissement total des CTEU, de leur personnel enseignant et administratif, des MAFPEN, du soutien politique et financier du ministère de l'enseignement supérieur. Le projet a enfin et surtout profité du début d'une culture en réseau, de ce qui deviendra la FIED quelques années plus tard.

Seconde expérience : Le Plan de formation des aides éducateurs

En novembre 1998, le ministère de l'éducation nationale avait recruté 39.900 aides-éducateurs, dont 64% avaient validé un projet de formation. L'objectif de ce plan de formation, placé sous la responsabilité des rectorats d'académie, était de les préparer à un concours d'enseignement ou à un concours de la fonction publique, impliquant l'obtention d'un DEUG ou d'une licence.

Pour concilier le suivi d'une formation présentielle et l'exercice d'une activité professionnelle, les rectorats d'académie qui validaient le projet professionnel des aides-éducateurs, eurent parfois recours à la formation à distance, pour près de 1.000 d'entre eux, par l'intermédiaire de quelques centres de télé-enseignement universitaire.

Mais l'inscription des candidats se déroula dans une certaine précipitation, sans que soit préalablement défini, entre les rectorats et les CTEU, un schéma d'organisation pédagogique, technique et financier, alors que le ministère avait indiqué que les personnes concernées devaient bénéficier de l'exonération des droits universitaires. Certains dossiers arrivèrent dans les universités avec validation de projets, d'autres sans elle ; parfois les dossiers parvenaient directement aux centres, parfois ils arrivaient au CNED¹⁵. L'inorganisation régnait dans les rectorats chargés de gérer ce type de dossiers et, en outre, ils n'appliquèrent pas tous les mêmes règles. Les conventions contredisaient celles signées six mois auparavant et différaient d'une académie à l'autre. Le ministère mettait en place une table ronde et oubliait de convier quelques partenaires. Devant cette grande confusion, la Fédération décida de saisir la commission pédagogique de la CPU et, afin de faciliter et rendre cohérent le traitement de tous les dossiers des étudiants passant par l'intermédiaire d'un CTEU, proposa aux académies un cadre conventionnel général pour l'ensemble du réseau. Une convention type applicable dans l'ensemble des rectorats et des centres, relevant de la FIED, fut ainsi proposée pour l'année 1999-2000. Si le ministère ne réagit pas tout de suite à la proposition, quelques rectorats saluèrent l'initiative qui réglait ainsi les problèmes financiers, organisationnels et pédagogiques. La formule FIED proposée aux aide-éducateurs à travers les CTEU avait démontré sa fiabilité et ce public motivé eut ainsi une possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur par le biais de l'EAD.

¹⁵ Le CNED n'est pas habilité à délivrer des diplômes universitaires qui relèvent de la seule responsabilité de chaque université.

II. - LA FIED (FEDERATION INTERUNIVERSITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE)

Caractéristiques du réseau de la FIED

Le ministère avait souhaité disposer d'une structure souple : la FIED est une association loi 1901. Elle fédère en réseau les centres d'enseignement à distance qui relèvent de leur université de rattachement. Les premiers statuts englobaient à la fois son objet et ses missions, qui étaient de promouvoir l'enseignement à distance et de favoriser le développement de la coopération européenne et internationale en matière d'enseignement à distance.

En 1992, le ministère pensa à transformer la Fédération en GIP (*Groupement d'Intérêt Public*) ou en GIS (*Groupement d'Intérêt Scientifique*). Cette initiative fut étudiée, puis abandonnée lors de la création, en 1994, du GIS Gemme (*Groupement d'Enseignement sur Mesure MEdiatisé* aujourd'hui disparu) qui s'adressait au même public que celui de la FIED mais avec des objectifs différents.

A l'origine, la FIED devait représenter aussi ses membres auprès des universités étrangères et des organisations internationales et développer la coopération entre les institutions universitaires françaises d'enseignement à distance. C'est ainsi qu'en 2006, elle signa, un accord-cadre avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et qu'un colloque scientifique commun fut organisé l'année suivante sur le thème *EAD et Francophonie* avec la participation du Secrétaire d'Etat à la Coopération et à la Francophonie.

Les seconds statuts séparaient son objet de sa mission et s'ouvraient davantage aux universités étrangères, pouvant acquérir le statut de membre associé. Pour le CA de la FIED, il était essentiel de préserver la diversité des points de vue qui enrichit les réflexions et les collaborations, les problématiques et les enjeux des modalités de formation sont à ses yeux largement partagés, au-delà des établissements universitaires actuellement membres de l'association. L'ouverture à des établissements étrangers s'inscrit donc dans la continuité de l'action de la FIED qui entend être un acteur national dans le domaine de l'enseignement à distance. C'est à ce titre que fut signé un accord avec la formation universitaire à distance de Suisse (Universitäre Fernstudien) accréditée, depuis 2004, par la Confédération Helvétique, comme l'opérateur national de compétences en matière d'enseignement à distance, avec ses trois centres d'études de Brigue, Pfäffikon et Sierre. Depuis cet accord, notre partenaire suisse est invité aux diverses rencontres et événements nationaux et internationaux et il participe aux travaux de plusieurs groupes de réflexion.

En 2013, un groupe de travail a préparé une nouvelle modification des statuts. Il propose aujourd'hui d'ouvrir la FIED à un autre public poursuivant les mêmes objectifs d'enseignement à distance que les universités, pouvant être des établissements privés ou étrangers. Cette possibilité a été approuvée en assemblée générale extraordinaire en janvier 2014, à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Composition de la FIED

En 1987, vingt et une universités, sur les soixante douze existantes, avaient adhéré. A la suite du regroupement d'établissements initié par le ministère, les trente-sept universités adhérentes à l'heure actuelle en représentent 35. Ce sont les présidents des universités qui, en conseil d'administration, décident de demander l'adhésion à la Fédération. Cette demande est approuvée en assemblée générale FIED, qui l'approuve. Généralement, les présidents se font représenter dans les assemblées générales par les directeurs des centres.

Son fonctionnement

Le président de la FIED est assisté d'un bureau et d'un conseil d'administration, élus par l'ensemble des adhérents. Un représentant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est invité à l'assemblée générale, mais ne l'est plus aux conseils d'administration,

comme ce fut le cas dans les premières années d'existence de la Fédération. La raison en est que, depuis 1992, il n'existe plus de bureau ministériel spécifiquement chargé de l'EAD. D'abord rattaché aux affaires générales, il fut rattaché en 1996 à la Mission aux nouvelles technologies, dans le cadre de la DISTNB (*Direction de l'Information Scientifique et Technique et des Bibliothèques*). A partir de 2000, apparaît la SDTETIC (*Sous-Direction Des Technologies Educatives, Technologies de l'Information et de la Communication*) qui deviendra en 2001 la SDTICE (*Sous Direction des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement*). En 2005, le bureau B3 de cette sous-direction avait proposé à la FIED d'être le lieu d'échange et de mutualisation des Campus Numériques et, à la demande d'Edufrance, d'être le porteur du catalogue international¹⁶. A la rentrée universitaire, le nouveau responsable à la tête de ce bureau ajourne ces initiatives. Elles n'ont jamais été remises à l'ordre du jour. En 2011, la SDTICE cède la place à la MINES (*Mission Numérique pour l'Enseignement Supérieur*) avec laquelle la FIED entretient des relations privilégiées. La MINES soutient la FIED, par convention, pour certaines actions concernant le développement de la FOAD à destination de publics français et internationaux.

Un public aux objectifs précis

Les établissements universitaires ainsi que les étudiants, sont le public privilégié de la FIED. Celle-ci s'est donc fortement impliquée dans la centralisation et la présentation de l'offre de la formation universitaire de ses membres. Accroître sa visibilité a été un des premiers soucis de la Fédération qui s'y est attachée dès 1987, avec la publication d'un catalogue des formations de l'ensemble de ses adhérents.

Au fur et à mesure des années, ce catalogue a beaucoup évolué. S'il existe toujours dans sa forme papier, mis à jour annuellement, il est supplanté aujourd'hui par le site internet, créé en 1992. Géré par convention par le centre de l'Université Aix-Marseille 1, (devenu AMU) le site est renseigné au jour le jour, par les adhérents eux-mêmes qui sont généralement soucieux de sa fiabilité. Récemment totalement refondu, pour répondre aux exigences du CDM-fr¹⁷, ce site est prévu pour moissonner directement les informations des membres de la Fédération dont les formations sont référencées aussi sous le format CDM-fr.

Pour accroître la visibilité et la cohérence de son offre de formations, la FIED a tenu à passer convention, dès 2003, avec le site FORMASUP¹⁸, géré par le CERIMES. Cette opération a nécessité des modifications des sites respectifs pour assurer la convergence.

Ses ressources

Sur le plan financier, la FIED perçoit les cotisations annuelles de ses adhérents et, depuis quelques années, des subventions ministérielles au titre d'actions faisant l'objet d'une convention avec le ministère. Ses moyens sont entièrement utilisés au profit de la promotion de l'enseignement à distance de ses membres et, ce n'est qu'en 1991, qu'elle a pu se doter d'un secrétariat à mi-temps. Mais elle a connu de nombreuses années sans aucun secrétariat, répercutant le travail administratif sur son Bureau, toujours de manière bénévole.

Ainsi l'action de la FIED provient essentiellement de ses adhérents et du temps que chacun peut lui consacrer, en plus des charges quotidiennes qu'exige un service d'enseignement à

¹⁶ Etablissement d'un cahier des charges définissant un schéma de description normalisé, commun à tous les établissements; utilisation de langages interopérables ; fourniture, en lien dynamique, des informations aux utilisateurs à partir d'une saisie unique.

¹⁷ Format d'échange technique des données de présentation des offres de formations. Initiative portée par l'université ouverte de Norvège soutenue par la commission européenne, dans le cadre d'un projet SOCRATES Erasmus. L'enjeu est de positionner les offres de formations nationales dans un cadre européen permettant l'échange d'informations.

¹⁸ www.formasup.education.fr.

distance. Malgré ce frein, la Fédération reçoit de nouvelles demandes d'adhésion. Le montant de la cotisation, correspondant à l'équivalent d'une publicité dans un journal local, ne représente d'ailleurs pas un obstacle majeur à l'adhésion, dont le montant n'a pas évolué depuis plus de dix ans.

Son action

La FIED dresse régulièrement un bilan du panorama de l'enseignement à distance à travers des enquêtes auprès de ses adhérents. La dernière a eu lieu en 2005 en collaboration avec la Maison des Sciences de l'Homme. Elle ouvre une nouvelle enquête en 2014, afin de mesurer l'évolution de l'enseignement à distance depuis 2005.

Pour compléter la réflexion sur l'évolution de la FOAD, la FIED organise des journées à thème, avec l'aide d'experts, sur des sujets variés. Quelques exemples : *EAD, Enjeux et Perspectives* (2006) ; *L'EAD à l'heure des ENT* (2007) ; *Les réseaux sociaux ; Diversités culturelles et identité numérique* (2008) ; *Evolutions humaines et techniques des dispositifs pédagogiques à distance dans l'enseignement supérieur de demain* (2009) ; *Les pratiques pédagogiques d'accompagnement en formation à distance ; L'apport du numérique à la « pédagogie à distance »* (2010) ; *EAD dans l'enseignement supérieur : Quels modèles économiques ? Quelles rémunérations ?* (2011) ; *Formation à distance, modes d'emploi ; MOOCs et EAD* (2012) ; *Opportunités internationales : construire une formation à distance à l'international ; De la formation en ligne à la pratique de l'EAD dans le style "MOOC"* (2013) ; *eQualité en FOAD : un défi pour les universités ?* (2014). En mars 2014, sous le titre *Favoriser l'accès et la réussite aux formations à distance*, elle traitera de *L'actualité des MOOCs adossés aux réseaux sociaux*, de la *dématérialisation des inscriptions*, et de la *Formation professionnelle et Formation continue à Distance : enjeux, contraintes, modèles*. D'autres sujets sont en chantier généralement liés à l'activité des centres et aux questions qu'ils se posent.

Pour résumer, la FIED est un lieu de rassemblement d'experts issus des centres d'enseignement à distance, riche d'une expérience de plus de cinquante ans, proposant des outils, des méthodes, des réflexions dans le cadre des groupes de travail, des rencontres thématiques mais aussi des objectifs et des politiques. C'est également un site¹⁹ et des projets communs, dont certaines actions figurent dans le présent texte ainsi que, de manière plus détaillée, sur le site de la FIED.

III. - L'EADTU

L'Association et ses membres

L'European Association of Distance Teaching Universities, tel est son nom, a été créée en janvier 1987 par les principales institutions d'enseignement à distance d'Europe, pour alimenter la coopération entre les organisations européennes de l'enseignement supérieur. Ses objectifs de nos jours ont été élargis, il s'agit désormais de promouvoir l'enseignement supérieur à distance européen, de faciliter les contacts bilatéraux et multilatéraux entre les équipes pédagogiques des universités, d'apporter une aide aux coopérations dans le champ de

¹⁹ Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République d'Irlande, Suède, Suisse, puis la France.

Le site de la FIED a été remodelé à plusieurs reprises. La rénovation de 2013 s'accompagne d'une nomenclature CDM.fr partagée, introduisant des mécanismes de moissonnage, comme dans ORI-OAI (*Outil de Référence et d'Indexation pour un réseau de portails*). L'objectif est d'améliorer la lisibilité de l'offre de la formation dans un portail dynamique, fondé sur la communication entre tous les acteurs, tout en évitant les re-saisies. Pour accroître l'information sur l'offre de formations, la FIED a signé le 9 juin 2004, une convention avec le CERIMES pour l'extraction de sa base de données des formations sur le site de FORMASUP. Cette convention annuelle a été prorogée par avenant toutes les années suivantes.

la recherche, au développement des cours, à la validation et au transfert des unités de valeur, au développement de nouvelles méthodes et techniques pour l'enseignement supérieur à distance et, enfin, d'organiser des projets communs en coopération avec les autorités européennes.

En 1987, la France venait alors rejoindre les 13 pays adhérents, forte d'un effectif de 27.000 étudiants²⁰. En 1995, la France, à travers la FIED, prit la présidence de l'EADTU. Elle héritait d'une situation financière difficile qui avait amené le président français et le secrétaire général, lui aussi français, à une restructuration et de douloureux licenciements de personnel. Actuellement, l'EADTU recouvre plus de deux cents universités, et concerne trois millions d'étudiants à travers l'Europe. Elle a conservé le principe : un pays = une voix. Cette voix pouvait être celle d'une université ouverte, comme en Espagne ou au Royaume-Uni ou, dans le cas de la France ou des pays nordiques, un consortium ou une fédération. Il n'empêche que l'EADTU continue à rassembler des pays reflétant la grande diversité que peut prendre l'enseignement à distance européen :

- 1- Universités dites « ouvertes » (*GB, Portugal, Pays-Bas, Allemagne, Espagne*).
- 2- Système français à modalité duale (*France, Italie, Suède, Finlande, Norvège*).
- 3- Système avec un centre national qui coordonne les actions des Universités. Ce système est moins courant, on le rencontre en *Belgique* et en *Irlande*.

Ses groupes de travail impliquant la France

Dès son adhésion, la FIED avait activement participé aux différents groupes de travail créés. Ainsi deux de ses représentants avaient intégré, le groupe *Course and credit transfer et long term developments*. D'autres groupes furent créés, toujours avec une implication française, et parmi eux : Groupe *Business and administration* ; Groupe *Droit européen* ; Groupe *Humanités dont provient le télé-cours "What is Europe ?"* ; le groupe *media, methods et technologies d'où émerge le projet Janus* ; le groupe *Langues avec Babel à Domicile, EOUN statistics, Law, Socrates*, ainsi que l'adaptation du télé cours, *What is Europe ? etc.*

Parallèlement se créaient les *EuroStudy Centers* (ESC). Le concept avait été élaboré début 1993 par les membres de l'EADTU, comme le signe d'un critère de haute qualité de l'enseignement supérieur et d'un encouragement à la mobilité virtuelle. Ces ESC avaient vocation à être l'interface à la fois politique et technologique, facilitant l'engagement dans les programmes européens, et d'être le support pour tous les organismes d'EAD, que ce soit dans l'éventail de la formation, de la diffusion d'outils, ou de la présence de services de coordination²¹. L'EADTU avait habilité, sur dossier, quelques centres français installés dans les universités suivantes : *Franche-Comté, Paris 6, Paris 10, Montpellier 3, Aix-Marseille 1, Grenoble 2, Lille 3, Rennes 2, Toulouse 2*. Le manque de politique adaptée et de coordination entre eux a entraîné leur disparition progressive.

En dépit d'une activité soutenue avec l'EADTU, la FIED a dû renoncer à demeurer son interlocuteur français, pour une raison financière. En effet, le coût de la cotisation annuelle avait explosé et ne se trouvait désormais plus à la mesure de son budget²². Soucieuse

²⁰ Ce chiffre équivaut toutefois à la population étudiante d'une grande université française. En 2013, il est de plus de 33.000 étudiants. Pour le déclaratif des étudiants, la FIED se borne à accepter les chiffres fournis par les adhérents. Il faut rappeler que le montant de la cotisation versée à la FIED, par les adhérents, comporte une part calculée en fonction du nombre des étudiants : certains adhérents peuvent être tentés de diminuer le nombre des inscrits, pour voir leur cotisation diminuer, ce qui peut modifier le chiffre avancé.

²¹ En raison de la grande variété des centres d'EAD européens, une plate-forme ESC avait été mise en place par l'EADTU pour évaluer les projets de création et examiner les candidatures. Des critères souples avaient été établis : aide aux étudiants, conseil de qualité pédagogique, fonction de conseil et de démonstration technologique, fonction de réseau national et international, bases de données, communication par satellite, échanges de cours, jumelage avec d'autres, réseau d'organisation d'examen, etc). En plus des 6 ESC français, il en existait 13 en Grande-Bretagne, 5 ou 6 en Belgique et 5 ou 6 aux Pays-Bas.

²² De 6.500 francs en 1987, elle était passée en 2001 à 250.000 francs,

cependant de pérenniser une représentation française dans cette instance, la FIED s'était alors adressée au CNED pour lui proposer de prendre la suite. Si elle avait appuyé la candidature du CNED, c'était en raison de l'existence d'un récent protocole d'accord, signé entre la CPU, CDEFI/CDIUFM qui faisait du CNED, l'opérateur Français de l'EAD, pour une durée de trois ans²³. En 2001, le CNED devint alors le représentant de l'EAD français auprès de l'EADTU, qu'il quitta quelques années plus tard.

En 2011, à la suite d'une nouvelle proposition de l'EADTU, la FIED l'intégrera à nouveau avec toutefois une cotisation bien mieux adaptée à son budget. Les relations sont soutenues car, depuis cette date, la FIED a pris en charge l'organisation de la conférence annuelle EADTU 2013 à Paris, sur le thème « *Transition to open and on-line education in European universities* », comme elle l'avait fait en 2000, toujours à Paris sur le thème « *Faut-il câbler la tour d'ivoire ?* » avec la participation du commissaire Européen à l'éducation et la culture et le ministre de l'enseignement supérieur.

IV. - Insertion de la FIED dans le système universitaire français

Depuis la création de la FIED, le système universitaire français a été modifié par des lois d'orientation, l'une en 1968 (Loi Faure), l'autre en 1984 (Loi Savary²⁴). La première faisait éclater les anciennes universités en des pôles pluridisciplinaires, la deuxième donnait à chaque université une autonomie qui permettait une politique d'établissement supérieur en matière de recherche, de formation et d'enseignement.

Au fil des années, une succession de politiques différentes est apparue. Sous l'intitulé LMD pour *Licence, Master et Doctorat*, on voit naître en 2002, une nouvelle architecture des diplômes, avec trois niveaux, désormais caractéristiques de l'enseignement supérieur européen. Cette nouvelle organisation s'accompagne de la reconnaissance d'une unité plus petite que le diplôme : le crédit²⁵.

En 2003 furent créées les *universités numériques thématiques* (UNT). Sous des formes juridiques différentes²⁶, les UNT regroupent des établissements d'enseignement supérieur qui mutualisent, avec le soutien de l'État, des ressources de formation à l'intention des étudiants, des adultes et des professions, avec pour finalité, de préparer l'insertion des étudiants dans la société de la connaissance en réseau. Certains ont pu voir dans cette création, la fin des centres de formation à distance. Ce serait ignorer qu'aucune université n'a renoncé à son

²³ Ce protocole prévoyait l'implication des établissements publics d'enseignement supérieur et du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) afin de renforcer et élargir l'offre de formation à distance au plan national et de donner à la France une place éminente aux plans européen et international. Par ce protocole, les institutions concernées se proposaient de conjuguer leurs ressources, leurs compétences et leurs efforts en vue de contribuer à un développement concerté de l'EAD universitaire dans le respect de leurs missions de service public et de leurs spécificités respectives. Il devait servir aussi à formaliser la définition d'un cadre aux actions communes. Signé pour une durée 3 ans, il n'a pas été renouvelé.

²⁴ Avec la loi de 1984, la mission de l'enseignement supérieur public était de contribuer « à la croissance nationale et régionale dans le cadre de la planification, à l'essor économique et à la réalisation d'une politique de l'emploi prenant en compte les besoins actuels et prévisibles ». Ainsi, parallèlement au développement des formations professionnalisantes, l'université était encouragée à développer un secteur de formation continue non soumis aux cadres réglementaires de la formation initiale (organisation de la formation, coût etc.).

²⁵ L'offre de formations peut donc être construite pour assurer une plus grande souplesse des parcours de formation des étudiants, faciliter le processus d'orientation progressive ou de réorientation et favoriser le traitement pédagogique de la diversité des publics de formation initiale et de formation continue. C'est l'objet même du système des crédits européens (ECTS) associé à une organisation modulaire des enseignements et au dispositif d'annexe descriptive au diplôme (*diploma supplement*) que de prendre en compte la variété des parcours de formation (Circulaire LMD, 14 novembre 2002, p. 2).

²⁶ GIP, fondation partenariale, GIS, association loi 1901, service commun interuniversitaire.

centre d'enseignement à distance, qui peut apparaître désormais sous des titres encore plus variés qu'autrefois. Un grand nombre d'entre elles se sont dotées d'une structure administrative et technique prenant en charge la production du matériel et l'organisation de sa diffusion, pendant qu'une cellule d'ingénierie pédagogique assure la conception et la médiatisation des cours et l'utilisation d'un média - qu'il soit imprimé, audio, vidéo ou informatique - pour se mettre en contact avec l'étudiant et parfois quand cela est possible, opérer des regroupements des étudiants. Ces universités ont bien conscience que le présentiel bénéficie des pratiques de la FOAD dites « présentiel enrichi ». Il n'y a rien d'étonnant à ce que de telles pratiques existent, puisque les enseignants des uns, sont aussi ceux des autres. De plus, la FIED participe aux travaux de ces UNT et a mis en place des relations privilégiées avec elles, collaborant réciproquement aux manifestations organisées.

Pourtant, les critiques à l'encontre de la FAD, la FOAD ou l'EAD ressurgissent dès que l'occasion se présente. Ses détracteurs leur reprochent d'être englués dans la gestion au quotidien et de donner l'image d'une certaine inertie. La FIED, et ses adhérents, sont considérés comme des structures anciennes où les nouveautés sont peu prises en compte. Ces affirmations se fondent sans doute sur une étude, très critiquée au sein de la Fédération²⁷, basée sur des matériaux partiels et dont tous les paramètres d'analyse n'avaient pas été maîtrisés par leurs auteurs, en particulier en matière d'autonomie, de durée des cursus pour des salariés, toutes choses qui perturbent les résultats des examens ; Etaient en cause aussi des données financières très difficiles à cerner, tant est grande la diversité des pratiques des universités adhérentes.

Ces affirmations sont la manifestation d'une certaine incompréhension de l'évolution des pratiques et des usages au quotidien que connaît la formation à distance dans les universités. La réalité est évidemment toute autre. Depuis quelques années, elle bénéficie d'un nouveau regard et d'un nouvel intérêt. La Fédération a par ailleurs accompagné cette évolution à travers ses groupes de travail et ses journées thématiques. La FIED s'est en effet dotée de plusieurs groupes de réflexion : L'un d'eux, composé d'universitaires et de personnalités extérieures, fut à l'origine d'un colloque international sur l'enseignement à distance qui s'est déroulé à l'Université de Strasbourg en 2007, sous le titre : *L'enseignement à distance : un défi pour les Universités confrontées aux mutations de leur Environnement*. Ce groupe de réflexion a publié un « 4 pages » dans lequel furent retenues sept propositions fortes auxquelles les adhérents de la Fédération s'efforcent encore de répondre. Elles sont d'autant plus fortes qu'elles sont toujours d'actualité :

1. Mieux intégrer l'EAD dans la politique de l'établissement
2. Réunir les conditions d'un dispositif d'EAD performant
3. Soutenir et encourager les innovations
4. Entreprendre, diffuser une démarche qualité
5. Promouvoir des méthodes et outils d'évaluation
6. Engager des initiatives de mutualisation nouvelles et durables
7. Contribuer à l'ouverture à l'international

Les groupes de travail FIED confrontent leurs pratiques, les mettent en perspectives, proposent de nouvelles orientations. Le **groupe Qualité** a engagé une réflexion commune sur la démarche *qualité* et a organisé, en janvier 2014, une journée thématique de réflexion sur ce point en publiant un document qu'elle considère comme un minimum requis en matière de *qualité*. Le groupe envisage d'aller plus loin encore, peut-être avec un label, en s'appuyant sur des expériences internationales. Le **groupe International** rappelle que la FIED a été créée précisément pour représenter la France à l'international. Il tente de définir des politiques

²⁷ Rapport IREDU, Inefficacités de l'enseignement à distance universitaire français. Une analyse par la théorie de l'X-efficacité, 2002.

d'avenir. Il se réunit régulièrement et a organisé, en juin 2013, une journée commune au cours de laquelle a été étudiée la construction d'une formation à l'international, en liaison avec des institutions avec lesquelles la FIED a des contacts réguliers : AUF, MAE, DRIC. Le **groupe Guide de la Formation à Distance** termine la version définitive de son *Guide de la Formation à Distance*. Le **groupe Service** réfléchit à la définition d'un référentiel commun, pour établir comment évaluer le travail de production et de tutorat des enseignants participant à l'EAD, à quels problèmes les enseignants sont-ils confrontés, comment partager un cours et l'enrichir. Le **groupe Tutorat** a organisé une journée de réflexion pour confronter les approches de chacun. Il propose d'aborder l'enseignement davantage sous la forme de la Formation Ouverte et à Distance (FOAD). Il poursuit son travail en vue d'apporter une amélioration au fonctionnement du tutorat, de l'auto-évaluation, du partage des bonnes pratiques, tout en suggérant de travailler autrement et plus efficacement en présentant des cas concrets.

L'intérêt pour l'enseignement à distance se manifeste dans la nouvelle loi du 22 juillet 2013, qui affiche deux objectifs prioritaires : la réussite étudiante et le rayonnement de la recherche. Déclinés en 18 actions, les objectifs de cette loi reprennent très largement, sous l'adjectif numérique, des thèmes que la FIED connaît et pratique à travers l'enseignement à distance, dispensé aujourd'hui à plus de 33.000 étudiants. C'est le but de la réponse (cf. site de la FIED) qu'elle propose à un certain nombre de ces actions.

La formation en ligne continue d'explorer de nouveaux territoires, les hybridations dues à l'inventivité des enseignants créant leurs propres applications numériques sont de plus en plus nombreuses, et touchent désormais de nombreux domaines. L'apparition de nouveaux outils a suscité de nouveaux concepts. Le web, puis le web 2.0, les réseaux sociaux ou encore le *cloud computing* par lequel les particuliers, étudiants ou enseignants ont à leur disposition des outils d'édition et de publication extrêmement puissants, créent de nouvelles habitudes, de nouveaux usages comme les *Massive Open Online Courses* (MOOCs) qui proposent des cours dans toutes les disciplines, le plus souvent gratuits, certains payants au moment de la certification, elle-même en test en France. Tout récemment, le projet ministériel *France Université numérique* (FUN), qui vise à démocratiser l'accès à la connaissance, tout en favorisant le numérique au service d'une université en mouvement, devrait lui aussi apporter un essor nouveau à l'échelle nationale et internationale. Mais déjà de nombreuses questions se posent, comme le suivi pédagogique ou le tutorat dont on sait combien son absence réduit l'efficacité du dispositif, par la chute de la persévérance. La gratuité est annoncée mais aussi le paiement de certains services complémentaires, comme l'obtention d'un certificat de réussite ou de contrôle des connaissances. Tout ceci se heurte à d'autres problèmes qu'il faudra résoudre comme celui de la diplomation de masse, alors que l'on n'est pas encore parvenu à régler la question de la vérification de l'identité du candidat ayant suivi la formation. Et déjà, d'autres projets aux ambitions plus raisonnables, et sans doute plus maîtrisables, les *Small Private Online Courses* (SPOC) s'annoncent. Il est permis de rêver à un monde où la connaissance soit à la portée de chacun, même si les universités sont à la recherche d'un nouveau modèle économique.

L'enseignement à distance touche à l'éducation et, à l'heure où la FOAD est revenue au premier plan, il devient une question de société, car il interroge les relations entre les individus et la collectivité et implique une réflexion sur l'accès au savoir, à la connaissance, à l'information, à la culture. Il touche aussi au progrès de la démocratie, au service public, à l'égalité des chances, aux dynamiques culturelles et au réajustement de ces composantes les unes par rapport aux autres. La FIED possède un riche passé de mutualisation, d'association, de participation et de quête de cohésion sociale qui, s'il est bien utilisé, pourrait démontrer

que la coopération renforce les établissements partenaires et que cette coopération est riche d'avenir, face à la mondialisation de la diffusion du savoir.

Chantal Acheré
mars 2014

La qualité de l'enseignement et les soutiens organisés sont essentiels, ils ont pour effet de changer l'environnement de l'enseignement à distance qui devient un atout de plus dans la concurrence entre les universités.

Mots clefs : dispositif de formation à distance, elarning, enseignement à distance, enseignement supérieur, étudiant à distance, formation à distance, formation continue, formation en ligne, internet, pédagogie universitaire numérique, plateforme, qualité, tutorat.

Plan of distance, training elarning, distance teaching, higher éducation, remote student, distance training, in-service training, on-line training, internet, university digital pedagogy, platform, quality, tutelage.

Bibliographie

- Histoire et audio-visuel dans l'enseignement supérieur, réflexions autour de l'évaluation d'un document, Jean-Noël Luc et José Tertrais-Delpierre, ENS de Saint-Cloud, novembre 1977.
- Abstracts des recherches du centre audio-visuel sur les enseignements supérieurs à distance, ENS Saint-Cloud, Laboratoire des TMME, volume II, 1979-1985.
- Les émissions de radio dans le télé-enseignement universitaire, ENS de Saint-Cloud, mars 1980.
- Rapport final de la recherche : le rôle de l'enseignement à distance, Université de Toulouse-le-Mirail, 1980-1981.
- Enquête FIED sur les effectifs administratifs, Fied, 1991.
- Enquête de l'institut de recherche sur l'éducation (IREDU) réalisée à la demande de Maryse Quéré, alors chargée de mission auprès du DGES, « Les publics de l'enseignement universitaire à distance », 1996
- Enquête FIED sur la rémunération des enseignants participants à l'enseignement à distance, FIED, 1998-1999.
- Inefficacités de l'enseignement à distance universitaire français. Une analyse par la théorie de l'X-efficacité, Sandoss BenAbid, IREDU, 2002.
- Enquête FIED sur la typologie des adhérents, FIED, 2004.
- Thibault F. *Enjeux de l'enseignement à distance pour l'université française 1947-2004*, Thèse en sciences de l'information et de la communication, Paris, 2007, Université de Paris Nord.
- Les étudiants inscrits au service d'enseignement à distance durant l'année 2001-2002, Université de Toulouse Le Mirail, Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle, novembre 2002.
- Les publics de l'enseignement universitaire à distance », IREDU, 1996.
- Thibault F., 2005, « Notice 'e-learning', dans Commission nationale française pour l'Unesco », *La 'société de l'information' : glossaire critique*, Paris, La documentation française, p. 68-72.
- *Les universités européennes à l'heure du E-learning. Regards sur la Finlande, l'Italie et la France*, Commission européenne, Direction générale pour l'enseignement et la culture - Initiative e-learning, 2006.

SIGLES

AUF, Agence Universitaire de la Francophonie
CA, Conseil d'Administration
CDEFI, Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs
CDIUFM, Conférence des directeurs d'Instituts universitaires de formation des maîtres
CDM-FR, Course Description Metadata
CERIMES, Centre de ressources et d'information sur les multimédias pour l'enseignement supérieur
CEVU, Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
CNED, Centre National d'Enseignement à Distance
CPU, conférence des présidents d'université
CNOUS, Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
CROUS, Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires
CTEU, Centre de Télé-Enseignement Universitaire
DATAR, Délégation Régionale à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DESUP, Direction de l'Enseignements Supérieur
DEUG, Diplôme d'Etudes Universitaires Générales

DGESIP, Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle
DISTNB, Direction de l'Information Scientifique des Technologies Nouvelles et des Bibliothèques
EAD, Enseignement A Distance
EADTU, European Association of Distance Teaching Universities
ECTS, European Credit Transfer System (unité de formation évaluée en crédits)
EPSCP, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
ESC, Euro-Study-Center
ESR, loi sur l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
FIED, Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance
FOAD, Formation Ouverte et A Distance
FORMASUP, Portail de la Formation à distance du ministère
FUN, France Université Numérique
GEMME, Groupement pour l'Enseignement Supérieur sur Mesure MEdiatisé
HTD, Heure équivalent Travaux Dirigés
IATOS, Ingénieur, Administratif, Technique, Ouvrier et de Service
LRU, Loi relative aux libertés et responsabilités des universités
MAFPEN, Mission Académique à la Formation des Personnels de l'Education Nationale
MINES, Mission numérique pour l'enseignement supérieur
MOOCs, Massive Open Online Courses
ORTF, Office de Radiodiffusion Télévision Française
PEGC, Professeur d'Enseignement Général de Collège
PRES, pôles de recherche et d'enseignement supérieur
SDTICE, Sous-Direction des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education
SPOC, Small Private Online Courses
TV, Télévision
U3M, Université du 3e millénaire
UFR, Unité de Formation et de Recherche
UNR, Université Numérique Régionale
UNT, Université Numérique Thématique